

*Réseau ferré de France***Décision du 20 juillet 2006 portant délégation de signature consentie par le président de Réseau ferré de France (RFF) à M. Laumin (Philippe)**NOR : *EQUT0611938S*

Le président de Réseau ferré de France,

Vu la loi n° 97-135 du 13 février 1997 modifiée portant création de l'établissement public « Réseau ferré de France » en vue du renouveau du transport ferroviaire ;

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de Réseau ferré de France, et notamment son article 39 ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> octobre 2005 portant nomination du président de Réseau ferré de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Réseau ferré de France en date du 9 juillet 2002 portant délégation de pouvoirs au président et définissant les principes de délégation de compétences du président à certains responsables de l'établissement ;

Vu la décision du 19 juin 2006 portant organisation générale de Réseau ferré de France ;

Vu la décision du 2 avril 2004 portant nomination de M. Laumin (Philippe) en qualité de directeur régional pour les régions Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne ;

Vu la décision du 1<sup>er</sup> avril 2006 portant délégation de signature à M. Laumin (Philippe),

Décide :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laumin (Philippe), directeur régional pour les régions Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne, entre le 20 juillet et le 21 août 2006, délégation est donnée à M. Peterschmitt (Yan), chef du service des projets d'investissements pour signer la convention de financement (n° 600283) relative à l'aménagement de la gare de Hochfelden, ainsi que de ses abords (ligne de Paris à Strasbourg).

M. Boyon